Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
208, chemin des Patriotes Nord (lot 3 955 797)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 5 septembre 2023, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99 rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 208, chemin des Patriotes Nord, à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 3 955 797 au cadastre du Québec. Celle-ci a pour but d'autoriser l'implantation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1,32 mètre, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une hauteur maximale de 0,90 mètre en cour avant, permettant ainsi une dérogation de 0,42 mètre.

Cette demande a pour but de permettre l'implantation d'une nouvelle clôture en cour avant.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 septembre prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à compter du jour de la publication du présent avis jusqu'au 5 septembre 2023, à 16 h, à l'adresse suivante : derogation.mineure@villemsh.ca. Tous les commentaires reçus seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE

Ce 16 août 2023

(S) *Anne-Marie Piérard*

_____
Me ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE